

REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX
VOEUX DE LA COMMISSION DES
FINANCES 2010

ET

DETERMINATION DE LA COMMISSION DES
FINANCES 2010 SUR LES REPONSES DE
LA MUNICIPALITE

N° 4/6.11

Vœux 2010

Vœu N° 1

La Commission souhaite que la Municipalité explique les importantes variations constatées (au-delà des +/-10% de marge usuels) entre les budgets et les comptes concernant les "Frais de délégations et de réceptions" (compte 11100.3170.00). Egalement, la Commission souhaite obtenir dès le budget 2012 le détail des dépenses envisagées. Par ailleurs, une communication municipale préventive en cas de dépassement de budget (par ex. des événements imprévus) serait grandement appréciée.

Réponse :

Le détail du compte a été expliqué à la Sous-commission AGCT de la Commission des finances.

Aujourd'hui, et comme le permet l'autorisation générale votée par votre Conseil en 2006 (préavis N° 33/9.06), votre Conseil accorde à la Municipalité, dans le cas de dépassements de crédits de fonctionnement, une autorisation d'engager des dépenses supplémentaires de CHF 10'000.00 par ligne budgétaire jusqu'à CHF 100'000.00 et jusqu'à concurrence de 10% par ligne budgétaire supérieure à CHF 100'000.00.

Le compte "Frais de délégations et réceptions" est un compte difficile à gérer car il y a souvent des événements qui n'ont pas pu être anticipés.

La Municipalité propose une nouvelle façon de faire : une procédure de régularisation budgétaire pour les cas qui dépassent l'autorisation générale.

C'est ainsi que la Municipalité fera, comme le suggère la Commission des finances, une communication municipale préventive à la Commission des finances et au Conseil communal en cas de dépassement du budget, principalement pour les grands événements imprévus.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission des finances :

Réponse acceptée.

Vœu N°2

La Commission souhaite que le montant total des dépenses d'entretien des différents bâtiments ainsi que l'entretien des bâtiments scolaires (tels que détaillés en page 77) figure dans les remarques dudit dicastère.

Réponse :

La Municipalité étudiera cette question pour l'avenir et accepte ce vœu.

Détermination de la Commission des finances :

Réponse acceptée.

Rappel des vœux en suspens au 31.12.2010**Vœu N°1 - 2009**Nouveau chapitre « 113 COMMUNICATION »

Commentaires de la CoFin : les sous-commissions AGCT et FEG relèvent l'importance prise par la communication auprès de la municipalité et de l'administration. Nous pensons que ce poste mérite d'être mieux mis en valeur et formons le vœu suivant :

Qu'une nouvelle rubrique soit créée dans les comptes, portant comme intitulé : « 113 COMMUNICATION », avec les sous rubriques afférentes.

Réponse :

La Municipalité a répondu à ce vœu dans son rapport de gestion 2010 et maintient sa proposition telle que figurant en page 26.

Détermination de la Commission des finances :

Réponse acceptée.

Vœu N°1 - 2005

Que la Municipalité traite de manière équitable toutes les sociétés (sportives ou autres), utilisant des locaux communaux. Elles devraient payer un loyer dont le montant doit être clairement défini. Ce qui n'est pas le cas actuellement car, dans la pratique, on constate une grande disparité de traitement (voir comptes groupe 35000, pages 31 et suivantes). Ce problème est à étudier conjointement avec le futur « Rapport sur le sport » qui sera présenté au Conseil dans un avenir proche.

Commentaires de la CoFin : les commissaires ont pris bonne note que l'analyse se poursuit. Néanmoins, ils relèvent que le rapport de Mme Chavez (2007) ainsi que son complément sont en mains de la Municipalité depuis de très nombreux mois déjà. Rappelons l'interpellation déposée par la CoFin en date du 27 novembre 2009. La commission souhaite que le vœu reste pour l'instant en suspens.

Réponse :

La Municipalité a répondu à ce vœu dans son rapport de gestion 2010 et maintient sa réponse telle que figurant en page 25.

Détermination de la Commission des finances :

Réponse acceptée.

Vœu N° 1 - 2007

Dans le cas d'un nombre de recherches supérieur aux prévisions, la Commission des finances propose de redimensionner et de regrouper les insertions (offres d'emploi, avis, etc.) afin de diminuer les coûts d'annonces.

Réponse :

La Municipalité a répondu à ce vœu dans son rapport de gestion 2010 et maintient sa réponse telle que figurant en page 25.

Détermination de la Commission des finances :

Réponse acceptée.

Vœu N° 3 - 2007

Fournir le détail des dépenses d'eau et d'énergie pour chacun des bâtiments communaux de manière systématique dans les comptes en corrélation avec la campagne européenne « Display », à laquelle Morges, Cité de l'énergie participe. Cette approche permet, entre autre avantage, d'assurer p. ex. une cohérence des charges perçues auprès d'utilisateurs ou encore une analyse des déperditions et coûts engendrés en vue de fixer des priorités de rénovation.

Réponse :

La Municipalité a répondu à ce vœu dans son rapport de gestion 2010 et maintient sa proposition telle que figurant en page 25.

Détermination de la Commission des finances :

Réponse acceptée.

Vœu N° 3 - 2008

Dans un souci d'efficacité et d'amélioration de la collaboration « Exécutif-Conseil », la CoFin demande à la Municipalité de bien vouloir donner davantage de détails dans ses commentaires. Ces derniers sont parfois très/trop succincts. Ce qui engendre des questions d'interprétation qui pourraient probablement être évitées. Vu les délais très courts de la phase « questions-réponses », il est de l'intérêt général de pouvoir limiter le nombre de questions.

Ce vœu concerne la présentation des comptes comme celle du budget.

Réponse :

La Municipalité a répondu à ce vœu dans son rapport de gestion 2010 et maintient sa proposition telle que figurant en page 26.

Détermination de la Commission des finances :

Réponse refusée car les explications données dans certains dicastères restent trop succinctes (voir les rapports des sous-commissions).

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 mai 2011.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella

Adopté par la Commission des finances dans sa séance du 6 juin 2011

au nom de la Commission des finances
le président

Rémy Delalande

Envoyé au Conseil communal le 16 juin 2011.